

# Ouverture du câble: la voie est libre...

■ Le dossier a franchi le cap du CSA. L'ouverture du câble pourrait devenir effective au printemps 2016.

La troisième tentative aura été la bonne... Jeudi, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a indiqué – dans un communiqué dont chaque mot aura été pesé – que les dix membres de son Collège d'autorisation et de contrôle, très divisés sur le sujet, avaient approuvé un “projet de décision” révisant les tarifs de gros pour les services d'accès aux réseaux câblés en Communauté française. Ce feu vert va permettre à la procédure d'ouverture du câble – au nord comme au sud du pays – de se poursuivre. Si tout se déroule comme prévu, une décision définitive devrait intervenir au printemps 2016. A cette date, les opérateurs alternatifs intéressés, comme Mobistar, seront en mesure de proposer leurs services de télédistribution et d'Internet large bande aux consommateurs à partir des réseaux des opérateurs dits puissants sur le marché (Telenet, VOO/Brutélé, Numericable).

Le CSA va, à présent, transmettre son projet de décision aux autres autorités belges de régulation composant la Conférence des régulateurs du secteur des Communications électroniques (CRC). On y retrouve l'IBPT (régulateur

fédéral, compétent aussi pour la Région bruxelloise), la VRM (Flandre) et le Medienrat (Communauté germanophone). La CRC se réunira dès le 30 novembre pour se saisir de l'ensemble des projets de décision adoptés par ces différents régulateurs. Il s'agira alors de rédiger un projet de décision commun. Ce qui ne sera pas forcément une partie de plaisir... “Le projet approuvé, ce jeudi, par le CSA intègre des amendements par rapport au projet initial, nous explique une source proche du dossier. Certains amendements sont cosmétiques, dans le sens où ils apportent des clarifications, mais d'autres le sont moins. On va donc devoir en discuter au sein de la CRC pour harmoniser les projets.”

## Spécificités wallonnes

D'après nos informations, le projet de décision validé, hier, par le CSA prendrait en compte certaines demandes formulées, ces derniers jours, par des représentants de Nethys et Brutélé (les deux câblo-opérateurs qui commercialisent les services VOO). Parmi elles: la réduction à deux ans de la “période de transition” (durant laquelle les opérateurs alternatifs bénéficieront de tarifs réduits) et la prise en considération de spécificités propres à la Wallonie (moins bien couverte, par le câble, que la Flandre).

Une fois que la CRC aura accordé les violons de ses membres, elle notifiera un projet de décision à la Commission européenne (qui disposera d'un mois pour en vérifier la validité au regard du droit communautaire et des directives applicables aux réseaux et services de communications électroniques). Dès que le feu vert européen aura été délivré, la CRC pourra

finaliser et rendre public sa décision sur les tarifs de gros. Dans le meilleur des cas, on sera alors fin février, début mars.

“Il ne faut pas exclure d'éventuels recours sur des questions de procédure”, avertit-on toutefois en marge du CSA.

## 2

### ANS DE TRANSITION

Période durant laquelle les “entrants” sur le câble bénéficieront des ristournes sur les prix de gros.

P.-F.L.